

Technicien ou technicienne en travaux pratiques

Département des techniques de diététique

Statut : Occasionnel

N° de concours : 1415-EXT-002

Supérieure immédiate : Denise Grondin (par intérim)

Fonctions

Nature du travail

Le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à assister le personnel enseignant dans la préparation, la présentation, la surveillance et l'évaluation des travaux de laboratoire, de stage et d'atelier.

Attributions caractéristiques

- Réaménager les laboratoires;
- Préparer les laboratoires de gestion et de standardisation à partir d'une compilation établie;
- Assurer la rotation des stocks entre les préparations de labos;
- Identifier clairement et entreposer adéquatement les surplus de production;
- Connaître le bon fonctionnement des pièces d'équipement et appliquer toutes les procédures requises pour le fonctionnement des équipements;
- Démontrer la manière adéquate de faire fonctionner les différentes pièces d'équipement;
- Assurer l'hygiène et la salubrité des laboratoires, des réserves et des salles de préparation;
- Assurer le rangement adéquat des laboratoires, des réserves et des salles de préparation;
- Pendant le déroulement des laboratoires, répondre aux demandes du personnel enseignant et des étudiants;
- Participer à la réception des marchandises;
- Accomplir, au besoin, toute autre tâche connexe.

Qualifications requises

Scolarité

- Détenir un diplôme d'études collégiales en techniques de diététique.

Autre exigence

- Connaître la langue française parlée et écrite. La personne doit réussir un test de français écrit.

Salaire et horaire

Salaire : 19,20 \$ à 26,86 \$ l'heure

Horaire : Variable selon les besoins, du lundi au vendredi entre 8h 00 et 18h 00.

Début : Dès que possible

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature au Service des ressources humaines en mentionnant le numéro du concours à <http://www.cmaisonneuve.qc.ca/travailler-a-maisonneuve>.

Le Collège de Maisonneuve souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les personnes visées, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.